



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



128^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., E-U, 25-29 juin 2001

Point 3.4 de l'ordre du jour provisoire

CE128/8 (Fr.)

5 avril 2001

ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PERMANENT SUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Conformément aux *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales*, "Le Comité exécutif de l'OPS nommera un Comité permanent sur les organisations non gouvernementales, composé de trois membres dont le mandat expire en même temps que leur mandat au sein du Comité exécutif."

Les membres actuels du Comité permanent sont la Bolivie, la Jamaïque et le Nicaragua.

1. Examen des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS

Le paragraphe 5 des *Principes* stipule que "Tous les quatre ans, le Comité exécutif examinera la collaboration avec chaque ONG avec laquelle l'OPS a des relations de travail et, en fonction des résultats des plans de travail biennaux et des activités entreprises pendant la période de l'examen en question, il fera une recommandation auprès du Comité exécutif indiquant s'il est souhaitable de maintenir ces relations."

Actuellement, il existe 14 ONG qui ont des relations officielles avec l'OPS. Sept de ces organisations feront l'objet d'un examen en 2001. Par conséquent, le Comité permanent examinera les ONG suivantes, lors de sa session au mois de juin et recommandera au Comité exécutif, dans chaque cas, la continuation ou l'interruption des relations officielles avec l'OPS :

- Association interaméricaine de l'assainissement et de l'ingénierie environnementale

/..

- Fédération internationale du diabète
- Organisation internationale des Unions des consommateurs
- Coalition nationale des organisations de services sanitaires et humains hispaniques (à présent, Alliance nationale de la santé hispanique)
- Association de l'Amérique latine et des Caraïbes pour l'éducation en santé publique
- Fédération de l'industrie pharmaceutique de l'Amérique latine
- United States Pharmacopeial Convention, Inc.

2. Demandes d'admission reçues

Le paragraphe 4.3 des *Principes* stipule que "lors de la session de juin du Comité exécutif, le Comité permanent examinera les demandes d'admission présentées par des ONG et soumettra ses recommandations à la considération du Comité exécutif..."

La documentation a été présentée par les organisations suivantes en date du 31 janvier 2001 – à savoir la date limite pour les demandes qui seront envisagées en 2001.

- Société américaine de microbiologie
- March of Dimes
- Association mondiale de sexologie

Le Comité exécutif, après avoir envisagé les recommandations du Comité permanent, prendra une décision concernant l'établissement de relations officielles de travail entre l'OPS et chacune de ces ONG.